



Paris, le 20 mars 2019

Pour le climat : une taxe juste, pas juste une taxe

Si la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique semble consensuelle dans notre pays, les politiques environnementales restent encore largement débattues comme l'a montré le mouvement de contestation vis-à-vis du relèvement de la taxe carbone. Pourtant, la lutte contre le changement climatique réclame une action résolue sur les investissements et les comportements et, à ce titre, le « signal-prix » *via* la fiscalité environnementale est un outil incontournable. Quelles politiques envisager pour répondre au triple impératif de transition rapide vers une société décarbonée, de justice sociale et de transparence ?

Dans cette nouvelle *Note du CAE*, **Dominique Bureau**, **Fanny Henriet** et **Katheline Schubert** recommandent de redistribuer intégralement les recettes de la taxe supportée par les ménages, de mieux partager l'effort de décarbonation avec les entreprises et de mobiliser un *mix* d'instruments complémentaires afin de concilier efficacité et équité pour soutenir la transition énergétique.

Redistribuer la recette de la taxe carbone

La fiscalité environnementale est pour les économistes le meilleur instrument car elle permet d'atteindre tout objectif de réduction d'émissions de CO₂ au moindre coût et laisse aux ménages et entreprises le choix de la mise en œuvre et de la quantité de réduction des émissions. Celle-ci fait toutefois l'objet d'un rejet en France, car elle est apparue, d'une part, comme une taxe supplémentaire servant d'autres objectifs que le seul climat et, d'autre part, comme injuste, en particulier pour les ménages modestes ayant peu de possibilités de substitution sur leurs consommations d'énergie. Le défi est donc de proposer des modifications profondes pour reconstruire un dispositif efficace – préservant les incitations – et juste – sans faire porter un fardeau disproportionné aux ménages plus vulnérables. Avec l'objectif de minimiser le nombre de perdants parmi les ménages des cinq premiers déciles, on montre que la remise en place d'une trajectoire croissante de taxe répond à ce défi, en redistribuant l'intégralité du produit de la taxe sous forme de transferts aux ménages en fonction de leur revenu (en faveur des cinq premiers déciles) et leur localisation (en faveur des communes rurales et petites aires urbaines).

Recommandation 1. Redistribuer l'intégralité des nouvelles recettes de la taxe carbone supportée par les ménages avec des transferts décroissants avec les revenus et prenant en compte les disparités géographiques. En accompagnement, mettre en place des dispositifs d'aide à la conversion des équipements les plus polluants, ciblés sur les ménages les plus vulnérables.

Partager l'effort de décarbonation et rendre la taxe transparente

Pour tenir compte des préoccupations d'équité dans la mise en place d'une fiscalité verte, mais aussi d'efficacité, il est nécessaire d'élargir l'assiette de la taxe afin d'y inclure les secteurs actuellement

exonérés et également d'assurer une meilleure cohérence au niveau européen. Comme pour les ménages, ces secteurs se verraient également compensés par les recettes supplémentaires de cette taxe. Pour une même ambition environnementale, cet élargissement de l'assiette de la composante carbone permettrait de limiter la hausse du prix de la tonne de CO₂. Par ailleurs, l'exemple scandinave montre que l'acceptation de la fiscalité environnementale est étroitement liée à la confiance dans les institutions, la transparence des outils de politique environnementale et la communication auprès du public. Enfin, des mécanismes permettant de lisser l'impact des envolées des prix du pétrole sont proposés.

Recommandation 2. Poursuivre la hausse de la contribution climat-énergie (CCE) en s'attachant à en expliquer les enjeux et les mécanismes au public. Élargir l'assiette en appliquant uniformément la taxe au niveau de la sortie des raffineries, sans exemption ni dispositif de remboursement. Consacrer les nouvelles recettes à l'accompagnement des secteurs touchés pour préserver leur compétitivité.

Recommandation 3. Au niveau européen, aligner le prix du marché de quotas EU-ETS avec les niveaux envisagés pour les émissions domestiques, en complétant le dispositif existant par un prix-plancher.

Recommandation 4. Établir les règles d'utilisation de la recette avant la trajectoire de prix, accompagnée d'une large communication auprès du public pour en construire le projet collectif. Introduire un mécanisme de gel de ces évolutions en cas de dépassement des objectifs de réduction d'émissions.

Recommandation 5. Pour protéger les ménages des variations extrêmes du prix du pétrole, moduler temporairement la trajectoire de relèvement de la TICPE ou proposer un mécanisme de couverture spécifique pour les ménages les plus vulnérables.

Quelle combinaison d'instruments ?

La transition écologique a besoin d'investissements verts, publics et privés, pour lesquels une tarification du carbone, seule, n'est pas suffisante. Si la tarification du carbone est structurante, d'autres instruments peuvent et doivent être mobilisés à condition qu'ils fassent l'objet d'évaluations rigoureuses. Ils devraient cibler en priorité les technologies au faible coût d'abattement des émissions de CO₂.

Recommandation 6. En complément à la tarification du carbone, soutenir l'innovation et les projets verts. Soumettre le choix de ces projets, les programmes de subventions correspondants et les réglementations techniques à une évaluation économique ex ante ou à des expérimentations à petite échelle afin de mettre en regard leur coût et le nombre de tonnes de carbone évitées.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

A propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr